



Droits et devoirs de l'Assistante Sociale

Par **gaelleMM**, le **09/12/2008 à 16:48**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir si une assistante sociale a le pouvoir de débloquent un compte courant qui est uniquement alimenté par des prestations familiales ? Celui-ci a fait l'objet d'une saisie attribution par un huissier.rnrn[fluo]**Merci d'avance.**[/fluo]

Par **aguesseau**, le **21/01/2015 à 13:29**

bjr,rncomme son nom l'indique une assistant social est la pour assister.rnelle n'a pas le pouvoir de s'opposer à une saisie attribution qui fait suite à la décision d'un juge.rnpour contester une saisie attribution, il faut saisir le juge de l'exécution seul compétent en la matière.rncdt

Par **leonore 37**, le **22/01/2015 à 13:51**

J ai demandé une assitante sociale de s entretenir avec ma fille de 15 ans car je suis actuellement en arret maladie,et pur savoir si cette maladie ne pesait pas trop .J ai également demandé une aide ménagèreMa fille a donc été vue une première fois puis l assitante sociale m a contactée pour me dire que tout se passait bien .Je lui ai donc demandé une aide ménagèrernUn mois plus tard elle retire des rangs de son cours d 'espagnol ma fille pour parler? sans en prévenir personne.Je recois un appel du lycee de ma fille qui me dit que celle-ci n'est pas venue en cours!rnUne assistante sociale a-t-elle ainsi le droit d agir à sa guise etsans prévenir personne, ni moi,samre ni la vie scolaire? J 'ai du attendre 3 heures ,le retour de ma fille pour savoir ce qu il s 'était passé!!